CANDIDATS.

POUR GREFFIER.

Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans.
W. A. NOTT.
ALFRED BOUSSEAU.

Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans.
HORATIO DAVIS.
J. Q. A. HOIT.
M. WILLARD.
SAMPSON BLOSSMAN.
ADELIN DREUX.
A. D. DORIOCOURT.
M. CARUTHERS.

Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.
HENRY PEYCHAUD.
WILLIAM P. BEDLOCK.
AUGUSTE DOUCE.

Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.
RIVIÈRE GARDÈRE.
J. B. FORRESTER MAXENT.
A. E. BIENVENU.
PIERRE M. BERTIN.
MARTIN DURALDE.
ARMAND GUYOL.
RENÉ H. BRUNET.
THOMAS GILMORE.
ROSÉMOND DE ARMAS.

Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.
JOHN WATKINS.
PROSPER LE BLANC.
CHARLES S. LEE.
J. COIRON.

POUR JUGE-DE-PAIX:

Nous sommes autorisés à annoncer que M. MANUEL CRUZAT est candidat à la place de Juge de Paix, dans la première municipalité.

M. l'Editeur,—Veuillez annoncer que M. GEORGE Y. BRIGHT, est candidat pour la place de juge-de-paix de la Seconde Municipalité.

M. l'Editeur—Veuillez annoncer que M. O. P. JACKSON est candidat à la place de JUGE DE PAIX, dans la première municipalité.

M. l'Editeur: Veuillez annoncer que M. ADOLPHE MAZUREAU est candidat pour une place de Juge de Paix dans la Première Municipalité.

MM. les Editeurs—Veuillez annoncer que M. LOUIS LAROQUE TURGEAU est candidat à une des places de Juge de Paix de la 1ère municipalité.

MM. les Editeurs,—Veuillez annoncer que M. ALPHONSE CANONGE est candidat à la place de juge de paix, dans la Troisième Municipalité.

Mr. l'EDITEUR,
Veuillez annoncer que WILLIAM ANDRY est candidat pour une place de juge de paix dans la Première Municipalité, et qu'il sera soutenu par
SES AMIS.

Nous sommes autorisés à annoncer M. JULES LAMBERT, comme candidat à la place de juge de paix, dans la Première Municipalité.

MM. les Editeurs de l'Abeille,—Veuillez annoncer dans votre estimable journal, que M. JOSEPH MATHIEU MAUREAU, avocat, est candidat à une des places de juge de paix de la Première Municipalité, et qu'il recevra le vote unanime de
TOUS SES AMIS.

AVIS est par le présent donné que Charles Dutillet, ci-devant shérif de la paroisse de Plaquemines, s'est adressé à moi pour la cancellation des bonds ci-après savoir:

1o. Un bond de deux mille piastres, souscrit par le dit Charles Dutillet comme principal, le 1er de février 1839, comme shérif de la paroisse de Plaquemines, conjointement avec Stephano Deleze et Charles Dragon, ses securités.

2o. Un bond de sept mille cinq cents piastres, souscrit par le dit Charles Dutillet, comme principal, le 25 de février 1839, comme collecteur des taxes d'Etat de la dite paroisse de Plaquemines, pour l'année 1838, conjointement avec André Cosse et Maximilien Martin, ses securités;

3o. Un bond de cinq mille deux cents piastres, souscrit par le dit Charles Dutillet, comme principal, le 14 decembre 1839, comme collecteur des taxes d'Etat de la dite paroisse de Plaquemines, pour l'année 1839, conjointement avec Thomas King et P. Toca, ses securités;

4o. Un bond de cinq mille quatre cents piastres, souscrit par le dit Charles Dutillet, comme principal, le 31 de décembre 1840, comme collecteur des taxes d'Etat de la dite paroisse de Plaquemines pour l'année 1840, conjointement avec Dominique Ragas et Barthelemy Fontenelle, ses securités;

5o. Un bond de cinq mille cinq cents piastres, souscrit par le dit Charles Dutillet, comme principal, le 3 janvier 1842, comme collecteur des taxes d'Etat de l'année 1841, conjointement avec Barthelemy Fontenelle et Stephano Deleze comme securités;

6o. Un bond de sept mille sept cents piastres, souscrit par le dit Charles Dutillet, comme principal, le 19 décembre 1842, comme collecteur des taxes d'Etat de la dite paroisse de Plaquemines, pour l'année 1842, conjointement avec Manuel Ronquille et Stephano Deleze, ses securités;

7o. Un bond de deux mille piastres, souscrit par le dit Charles Dutillet, comme principal, le 11 février 1843, comme shérif de la paroisse de Plaquemines, conjointement avec Barthelemy Fontenelle et Maximilien Martin, ses securités;

8o. Un bond de sept mille huit cents piastres, souscrit par le dit Charles Dutillet, comme principal, le 15 de décembre 1843, comme collecteur des taxes d'Etat de la dite paroisse de Plaquemines pour l'année 1843, conjointement avec Barthelemy Fontenelle et Maximilien Martin, securités;

9o. Un bond de sept mille neuf cents piastres, souscrit par le dit Charles Dutillet, comme principal, le 30 octobre 1844, comme collecteur des taxes d'Etat de la dite paroisse de Plaquemines, pour l'année 1844, conjointement avec Maximilien Martin et Barthelemy Fontenelle, ses securités.

Avis est par le présent donné à toutes personnes y intéressées d'avoir à déduire par écrit au bureau du secrétaire d'Etat dans les quatre vingt dix jours après la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles les dits bonds ne seraient pas cancellés et annullés.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, ce 27me jour de mars de l'année de notre Seigneur 1846, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la 70me.

[L. S.] ISAAC JOHNSON,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Par le Gouverneur,
CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat. 12 m—30

Bureau des Naissances et Décès,
PASSAGE DE LA BOURSE, PRÈS LA RUE BIENVILLE.

AVIS AU PUBLIC.

AYANT été nommé Annotateur du Bureau des Naissances et Décès pour la paroisse et ville d'Orléans, j'invite les habitants de la susdite paroisse et ville, à vouloir bien se conformer aux dispositions de la loi ci-après citée.

ACTE, APPROUVÉ LE 16 MARS 1842.

ART. 1.—A partir de l'adoption du présent acte, la naissance de tout enfant libre, né dans la paroisse d'Orléans devra être déclarée au dit Bureau dans le laps de [illegible] jours. Cette déclaration devra être faite conformément à la troisième section de l'acte dont celui-ci forme partie [illegible] et toute personne contrevenant aux dispositions de la dite section, sera passible d'une amende qui n'excédera pas dix piastres, et ne sera pas au dessous de cinq [illegible], la moitié de laquelle amende sera payée au fisc de l'Etat, et l'autre moitié à celui du dénonciateur.

ART. 2.—Le décès de toute personne libre, résidant dans la paroisse d'Orléans, devra être déclaré dans le laps de trente jours. Cette déclaration devra être faite par les plus proches parents de la personne decedée, s'ils sont sur les lieux, et en cas d'absence de ceux-là, par l'exécuteur testamentaire, s'il en existe un; et, [illegible] toute personne contrevenant [illegible] sera passible d'une amende qui n'excédera pas dix piastres [illegible].

Le soussigné se verra contraint à sévir contre toutes personnes qui ne se conformeraient pas aux clauses de l'acte précité.

10 avril F. M. CRUZAT.

A VENDRE, TENANT D'ARRIVER.

TREIZE esclaves de champ à vendre—dix nègres et trois négresses. Le plus jeune des nègres est âgé de quinze ans, et le plus vieux de vingt-trois ans. Deux des négresses sont âgées chacune de dix-sept ans et la troisième de vingt trois ans. Ces esclaves ont très bonne mine, un bon caractère et sont vendus par un fermier de l'Etat de l'Alabama, pour besoin d'argent. [illegible] à douze mois de crédit, pour de bon papier de cette ville, [illegible] negocier promptement. Ils seront vendus pleinement garantis, avec des titres incontestables. S'adresser à M. R. C. Eaton, agent, chez MM. Blake & Folgers, 17 Vieille Levée, encoignure Douane.

Aucun courtage ne sera payé, pour la vente de ces nègres [illegible] par le propriétaire, soit par l'agent.

Nouvelle-Orléans, 23 avril 1846 23 av—6

TABAC de la Vuelta Abajo—58 balles de qualité supérieure, capes et tripes, à vendre par HAPBURN & TURPIN, 21 av No. 11, rue Royale

BALAIS EN BLE—100 douzaines, à vendre par HARROD, DARLING & Co. 21 av 49 Commune

FARINE—25 barils farine fine, et 75 do surfine des moulins de St. Louis, à vendre par HARROD, DARLING & Co. 21 av 49 Commune

MAQUEREAUX—155 barils, 300 demi do, 10 quarts do et 100 [illegible] maquereaux No 1; 125 grands [illegible] et 100 barillets No 1, 50 barils et 125 quarts do No 2, 75 barils do No 3, à vendre par HARROD, DARLING & Co. 49 Commune

HARICOTS blancs—10 barils, à vendre par HARROD, DARLING & Co. 21 av 49 Commune

POMMES sèches—25 barils et 10 sacs, à vendre par HARROD, DARLING & Co. 21 av 49 Commune

RESINE et Charbon—300 barils résine et 3000 barils charbon de Pittsburg, en débarquement et à vendre par ROBERT MURPHY, 21 av 62 Vieille Levée

CHANVRE & CORDE—10 balles chanvre et 130 rouleaux corde d'emballage, en débarquement du vapeur Alhambra et à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 21 avril 79, Tchoupitoulas

WHISKEY—50 barils Whiskey vieux, à vendre par P. LONGIS, 116 rue Royale 20 avril

FERRONNERIE pour batisses—Serrures françaises et accessoires, pentures, crochets et pentures, crochets et pitons, loquets à ressorts et autres, targettes carrées, rondes et plates; vis en bois; fournitures pour contrevents, clous, &c. en magasin et à vendre par W. A. RYAN, 22 avril 48, Chartres

ARTICLES de pêche—Hameçons de toute qualité, lignes en soie, coton, lin et pitre, bouchons, vers en soie, cales, perches &c. en magasin et à vendre par W. A. RYAN, 22 av 48 Chartres

OUTILS de charpentier—Egoïnes, scies à raser et à tenons, compas, vilebrequins et mèches, pieds-de-roi, varlopes, rabots, rappes, spoke shaves, Vrilles, tenailles, marteaux, casse-têtes pour poser les bardeaux &c. en magasin et à vendre par W. A. RYAN, 22 av 48 Chartres

A VENDRE par les soussignés:
200 colis sucre raffiné de Boston, en pains, morceaux et en poudre.
25,000 sacs en pitres, de deux boisseaux et demi;
1,000 colis thé noir, impérial et poudre à canon;
1,000 barils maquereaux;
450 caisses excellent blanc de baleine, New Bedford;
30 surons indigo, 100 caisses savon steamboat;
750 barils clous de Boston;
50 barriques riz de la Caroline;
31 mars NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

LEONARD STURTEVANT & Co.—MARCHANDS COMMISSIONNAIRES, ET EXPÉDITEURS, *Vendent en gros: de l'huile de baleine, de sperme et de lin,* Savon, Chandelles, Thés, Blanc de baleine, Peinture noire, &c. &c.—No. 12, rue de la Vieille Levée. 20 avril

DIVERS—3000 gallons huile de blanc de baleine d'hiver épurée; 3000 do huile de baleine; 60 barils do épurée, 70 barils huile des Tanneurs; 600 caisses blancs de baleine New Bedford et Boston; 300 caisses chandelles de composition; 100 do de l'Etoile; 300 caisses savon extra No. 1; 30 boites thé, Pouchong; 1000 barillets clous assortis; 800 barillets blanc de plomb No. 1, et extra et pur; 30 do peinture noire [illegible], à vendre par LEONARD STURTEVANT & Co. 19 mars 12, Vieille Levée.

FARINE—1000 barils à bord d'un chaland, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 21 avril 79, Tchoupitoulas

[illegible]

QUARTIER-GÉNÉRAL,
LÉGION DE LA LOUISIANE.
Nelle. Orléans, 23 avril 1846.
Ordre No. 20.

D'APRES la requête de la Compagnie des Voltigeurs d'Orléans, le comité d'administration de la Légion de la Louisiane composé des Chefs de Corps, des Capitaines ou Commandants de compagnies et de l'Etat major de Brigade, se réunira en séance extraordinaire, Mercredi prochain, 29 du courant, à 7 heures précises du soir, à l'Hotel de Ville.

Par ordre du Brigadier-Général D. AUGUSTIN, commandant la Légion de la Louisiane.
25 av PAUL DORFEUILLE, Aide de Camp

LEGION DE LA LOUISIANE.
RÉGIMENT D'INFANTERIE.
ORDRE No. 5.—Nouvelle-Orléans, 27 avril 1846
Revue d'inspection.

CONFORMEMENT à l'ordre du Brigadier Général, commandant la Légion de la Louisiane, le Régiment d'Infanterie prendra les armes dimanche, 10 mai prochain, et se réunira sur la place d'Armes, à 8 heures précises du matin.

Grande tenue d'été, équipement complet.
Par ordre du colonel J. DUGOUR.
27 av A. CHIAPPELLA, Adj-major.

QUARTIER-GÉNÉRAL.
LÉGION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, le 9 avril 1846.
ORDRE No. 19.

CONFORMEMENT à la loi, la Légion de la Louisiane prendra les armes le Dimanche, 10 mai prochain, et se réunira sur la place d'Armes, à 8 1/2 heures précises du matin, pour une revue d'inspection.

Par ordre du Brigadier-Général, D. Augustin.
14 avril PAUL DORFEUILLE, Aide-de-Camp

BATAILLON D'ARTILLERIE D'ORLEANS.
Nlle. Orléans, ce 20 avril 1846.
Tir au Boulet.

Le Bataillon prendra les armes le samedi, 2 mai prochain, à 3 1/2 heures précises de l'après-midi, pour aller établir son Bivouac à Gentilly, sur l'habitation de Mr. Hopkins, et le Tir commencera le lendemain à 6 heures du matin. Armement complet, tenue d'hiver. Réunion à l'Arsenal. Les deux batteries sortiront attelées. Les pièces de six de deux chevaux, et les pièces de douze de quatre chevaux.

Par ordre du Major. F. SAUTON,—Adj. Major.

N. B.—Messieurs les Chasseurs sont respectueusement priés de s'abstenir, pour ce jour, d'aller chasser sur la dite habitation, et surtout dans la direction du Tir.

Messieurs les membres honoraires du corps voudront bien nous honorer de leur présence dans la matinée du 3.
21 avril F. S.—Adj. Major.

L'ECHO DES FEUILLETONS,
LE JOURNAL DES JOURNAUX—LOUIS XIV ET SON SIECLE—LES TROIS MOUSQUETAIRES, illustrés,
PAR ALEXANDRE DUMAS.

REÇU par le Warsaw 1o. le 3e No. de l'Echo des Feuilletons, contenant la suite du Morne au Diable. 2o. la 12e livraison du Journal des Journaux, suite de Miss Brun avec deux nouvelles, Madelle. Clairon par Arsène Houssaye, le Sabbat, par Marie Aycard.

Gravures de modes pour Dames, attachées à l'Echo et au Journal, pour décembre et janvier;

LOUIS XIV ET SON SIECLE—Livraison formant la fin de ce bel ouvrage.

Par le Louisa, actuellement en débarquement, le 4e No des Feuilletons et autres marchandises, dont la distribution sera faite à nos abonnés, aussitôt l'envoi de la boite.

LES TROIS MOUSQUETAIRES, par A. Dumas, de 30 à 36 gravures à part, vignettes, culs de lampe, lettres ornées &c édition illustrée par MM Fellens & Dufour, éditeurs de l'Echo des Feuilletons, du Journal des Journaux, brochés et reliés.

La lacune qui s'est glissée dans le 2d volume de Louis XIV sera remplie par le prochain arrivage; cette omission ayant été signalée à l'administration elle s'empressera de la réparer. M. DE LA PLACE, Directeur,
31 mars au bureau de l'Abeille, Chartres No 81

BUREAU DE PLACEMENT
POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE,
Gratis pour ceux qui demanderont des employés de toute condition et des manœuvres-journaliers.

LE nouveau bureau de placement établi par M. J.-B. CABOS, rue Madison, No. 16, se recommande aux personnes de la classe ouvrière, maitres et ouvriers, de toute classe; M. Cabos est toujours à même de les pourvoir dans le plus bref délai.

Les propriétaires qui ont besoin de faire bâtir ou de faire réparer leurs propriétés, en s'adressant au dit Bureau, peuvent être mis en rapport avec des entrepreneurs qui leur offriront les marchés les plus avantageux.

Chez M. Cabos, les capitaines de navires et de steamboats, armateurs (ship masters) et les chefs de tous autres établissemens trouveront constamment des teneurs de livres, commis de groceries, cuisiniers, maitres d'hôtel, garçons de salle, barkeepers et servantes; et autres en général.

On y trouvera également des gardiens de jour et de nuit pour marchandises sur la Levée, ou saisies par voie de justice, lesquels fourniront des securités pour leur probité; plus, des garde-malades.

Les étrangers arrivant trouveront au dit bureau l'adresse des maisons où ils seront logés et nourris à bas prix.

Mr. Cabos fournira des apprentis à ceux qui en désireront. En ce moment des ouvriers charpentiers, menuisiers, ferblantiers et d'autres états sont demandés au dit bureau, ainsi que des ouvrières couturières, servantes, garçons et enfants, &c. &c.

En outre, M. Cabos se charge de vente de propriétés, de location d'esclaves et de maisons, &c. 31 nov—1 an.

AVIS—M. CABOS, pour la facilité du public, vient d'ouvrir un second bureau, rue Tchoupitoulas, en face le marché Ste. Marie.

Par la correspondance de ses deux bureaux, M. Cabos sera toujours à même d'offrir des avantages aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. Il prête aussi de l'argent sur dépôt.

On demande dans l'un ou l'autre de ses bureaux un homme qui sache parfaitement faire les crêmes à la glace. On lui donnera un bon prix.

On voudrait aussi un bon commis de pharmacie. Deux petits garçons Allemands demandent à se placer.

Un commis bien recommandé, parlant anglais et français, trouverait à s'employer dans une grocerie. 18 avril

A VENDRE AU PRIX COUTANT.
CHANGEMENT DE MAGASIN.

LE grand magasin d'habillement, No. 123, Vieille Levée, entre Maine et St Philippe, sera positivement transporté le premier mai prochain. Le fonds de marchandises contenues dans ledit magasin sera positivement vendu avant le déménagement.

Levites et habits merinos de $6 à 14,
Surtouts de travail en ettamet [illegible] 4 à 8,
do do cachemirette, 6 à 10,
do do sax [illegible] superieur 7 à 10,
Levite et habits, en mérinos fins, en couleur, 12 à 15,
Habits drap coton, du alpacca, do en toile, ginga, pantalons de toute qualité de 75 cents à $3 la paire.
Gilets noirs et blancs et en couleur de $1 à 5.
Chemises de tout genre, à très bas prix.
20 av JNO BELLOWS.

LE soussigné reçoit par les navires Rubicon et Claiborne, les articles suivants:
Ombrelles moirées noires et blanches,
Echarpes barege dites Marquise, noires et blanches.
Dito avec carrés [illegible] couleur; broches soie pour dames,
Gants noirs avec bouillon; dito dito Egyptiens avec frange,
Gants soie noirs pour hommes et femmes; dito dito couleurs pour dames.
Damas coton imprimé pour rideaux; Mérinos noir uni de Paturle, Lupin & Co,
Merinos noir façonné pour pantalons; Jaconats haute nouveauté,
Balzorine [illegible] gaze; mousseline, guipure brochée à jours pour rideaux,
Mousseline brodée au brochet; dito damassée et à carreaux,
Mouchoirs batiste française de toutes les grandeurs,
Mouchoirs chollet pur fil; un bel assortiment d'éventails. Parfumeries diverses.
20 avril D. B. MACARTY, 139, Bourbon

REÇU—par les derniers arrivages et à vendre par le soussigné:
4000 boites et 1/2 boites sardines à l'huile de la marque B Guilloux;
2000 paniers et caisses huile de Marseille et de Nice (grandes bouteilles);
600 paniers vin de Champagne; 50 caisses do de Muscat;
300 caisses liqueurs assorties, 50 do câpres;
50 do marasquin; do curaçao;
45 do savon de Marseille; 10 barils et quarts vin de Sicile;
10 barils et quarts vin de Malaga, 2 pipes vin de Catalogne;
100 caisses vin rouge des marques St Julien et la Mission; 300 paniers anisette;
100 paniers et 1/2 paniers Guignolet; 100 do bouteilles vides;
25 caisses cerises au jus; do macaroni;
200,000 bouchons. AUG. MOLIER,
20 av rue St Louis, No. 90.

CONFITURES DE LA HAVANE, de la fabrique La Diana—12 caisses en débarquement du P. Soule, en grands paubans et assortis comme suit:
2 paubans ananas; 2 dito limons,
2 dito icaques; 2 dito cédrats;
1 dito mangos, 1 dito oranges;
1 dito gelée gouyaves; 1 dito gelée corosols.
A vendre par
17 avril J F FERCIER & Co. 54, Vieille Levée

GELEE et Pâte de Gouyave—10 barils de 50 douzaines demi boites, importés par le P. Soulé, et à vendre par J. F. BERCIER & Co, 17 av 54 Vieille Levée

FARINE—550 barils farine superfine, en débarquement du steamer Convey, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 17 av 79, Tchoupitoulas

SAUCISSONS DE LYON—3 barils en débarquement du navire Francis Depau, et à vendre par NUMA LACOSTE, 17 av 103 Royale

DAME-JEANNES—300 de 5 gallons et 100 de 3 gallons en débarquement du navire Francis Depau et à vendre par NUMA LACOSTE, 17 av 103, Royale

LIQUEURS DU PAYS—30 barils eau de vie de New-York, 30 do genièvre du pays, à vendre par SMITH BRYAN, 8 av 20 Douane

EAU DE VIE DE PECHE—25 barils en magasin et à vendre par SMITH BRYAN, 20, Douane

EAU DE VIE DE NEW-YORK—3 demi pipes 4me preuve superieure, à vendre par SMITH BRYAN, 20 Douane

HUILE pour tanneurs—16 barils huile pour tanneurs, 5 do huile de baleine, à vendre par SMITH BRYAN, 8 av 20 Douane

WHISKEY—12 barils vieux Bourbon; 9 do do; 12 dito Monongahela (de 8 ans), à vendre par SMITH BRYAN, 8 av 20 Douane.

TABAC de Cuba et de la Vuelta, capes et tripes, à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co. 10 avril 20, St Louis.

CAFE de la Havane—200 sacs café à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co., 10 av 20, St-Louis.

HUILE—500 potiches huile de Malaga ayant droit au drawback, à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co., 10 av 20, St Louis.

PICADURA—29 barils, à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co. 10 avril 20, St Louis

CIGARES de la Havane—Un bel assortiment de Régalias Imperiales, Regalias, Panetelas, Milans &c. à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co. 10 avril 20, St. Louis

SARDINES, PETITS POIS—25 caisses sardines à l'huile en boites et demi boites, 5 caisses petits pois, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD, 17 mars—15 20 rue de la Douane

POUR le marché Mexicain—250 caisses Vin rouge, en douane avec le bénéfice de drawback.
Services de table à dessert, dorés au galvanisme par le procédé Ruolz & Elkington; Cuillières à café, dorées et argentées, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 1 avril 36 Chartres

LIQUEURS du pays—40 barils eau de vie américaine, 1re et 4me preuves; 10 barils alcohol 1re et 4me preuves; 25 barils genièvre; 25 barils rum de la Nlle. Angleterre. En débarquement du navire Francais, et à vendre par W F VREDENBURGH & Co. 9 av 30 Vieille Levée

BLANC DE BALEINE—100 caisses marque French & Coffin, à vendre par W F VREDENBURGH & Co. 9 av 30, Vieille Levée

DIVERS—Récemment reçu par le navire Edouard et à vendre à des termes raisonnables—300 paniers huile d'olive, par 12 bouteilles de 22 onces; 200 dito anisette; 50 caisses fruits à l'eau de vie, en jarres; 200 dito en flacons; 50 dito kirsch; 20 dito absinthe de la marque réputée de Dubied père et fils; 15 dito cerises à l'eau de vie. 14 av REYNAUD, CUCULLU & Co.

TABAC à Chiquer—[illegible] caisses de bonne qualité, à vendre par [illegible]

[illegible]

[illegible]
900 caisses Vin rouge, do do do;
200 do Vin blanc Barsac, Sauterne et Haut Sauterne, supérieure;
800 paniers Champagne, des marques bien connues du Marquis de Massiac et de Loisson, et du Comte de Mordant, en grandes et en demi bouteilles;
100 caisses Cerises à l'eau de vie de Chauvet et de Champion; 60 do Liqueurs fines et surfines do;
40 caisses Absinthe de Yersin et Lecoultre;
40 do Kirsch de la Forêt Noire;
80 paniers Guignolet surfin d'Angers;
500 boites Cèpes à l'huile;
60 caisses Curaçao et Marasquin, surfins;
50 paniers Bouteilles de Bordeaux;
150 m Bouchons fins et surfins;
10 demi pipes Eau de vie 4e preuve, A. Seignette;
10 do do Otard, Dupuy & Co;
15 do do 1ère et 4me preuve, Pinet, Castillon & Cie;
5 quarts Eau de vie 1re preuve, Maglory;
3 pipes Genièvre de Hollande, (Swan brand);
50 paniers Huile d'olive surfine.
23 av JORDY & BRAZIER, 10 Conti

DISCOURS DE M. THIERS sur les relations de la France avec les Etats-Unis d'Amérique, en vente chez VICTOR HEBERT, 149 rue de Chartres

On vient de recevoir à la même librairie: Les Nos. 11 et 12 du Journal le Livre des Familles, et le troisième numéro de la Revue Pittoresque, troisième année. 23 avril

DROGUES ET MEDICAMENS à vendre par le soussigné:
100 livres Cantharides fraiches;
20 do Hydriodate de potasse français;
300 do Camphre raffiné;
20 onces Sulfate de morphine;
20 do Acétate do;
2000 Têtes de pavots, grosses;
200 livres Douce amère coupée;
100 do Racine de guimauve, belle.
10 av P. CUSACHS, Encoignure Condé et St. Philippe

DROGUES ET MEDICAMENS.

EN débarquement du navire Francis Depau du Havre, à vendre par le soussigné:
Sirop anti-phlogistique de Briant,
Elixir anti-glaireux de Guillié,
Pilules de santé du Dr. Franck,
Extrait d'aconit, pommade [illegible],
Tannin pur, hydriodate de potasse,
Pate de jujubes, camphotière de Raspail, en os poli,
Camphotière do en coco,
Do do en ivoire,
Peaux de chien de mer, racine de chicorée,
Racine de saponaire, graine d'Avignon,
Fleurs de mauve, do de guimauve,
Do de tilleul, capsules étain, grandeurs assorties,
Ether sulfurique concentré,
Alcali volatile do; oseille de Lyon.
23 avril P. CUSACHS, Encoignure St. Philippe et Condé

A VENDRE en débarquement de la goëlette Milliaudon, 150 barils olives d'Espagne; 80 do raisins Muscat, par S V BARRETT, 23 av 21 Gravier

A VENDRE en débarquement du navire Mozart, venant de Marseille. 100 barriques vin de Marseille. 300 caisses olives. 300 do capres et cornichons, par S V BARRETT, 23 av 21 Gravier

EN magasin et à vendre à bas prix: 50 caisses sirop de limons. 100 paniers Champagne de la Coupe; 50 do do comte de Merson. 50 do do l'Ancre. 50 do do demi bouteilles, par S V BARRETT, 23 av 21 Gravier

HUILE D'OLIVE—100 caisses huile d'olive superfine, marque James Plagniol, en débarquement du navire Mozart, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 23 av 22 St Louis

AUX CHAPELIERS.—Occasion rare.
LES soussignés ont en mains un assortiment de chapeaux de Paris, dernier genre qu'ils vendent au prix coutant, de l'importation.
Ces articles sont importés exprès pour le commerce de cette ville et se composent de:
2 caisses chapeaux soie noir;
2 do do poil ras, noirs; 2 do do do gris;
2 do do [illegible];
1 do do noirs et de couleur, d'Italie, pr. hommes;
2 do do d'Italie assortis.
La personne qui achètera tout l'assortiment, ferait une très bonne affaire. H. DE GOER & RIFFLARD,
23 av 21, Magasins.

MARCHANDISES FRANÇAISES.

EN débarquement du navire Taglioni, et à vendre par ce soussignés:
2 caisses mouchoirs Madras;
4 balles cotonnades françaises, nouveau genre;
2 caisses mousselines dernier genre;
1 do mouchoirs de batiste; 1 do à rivière extra riches.
Voiles en dentelles, gants en filets blancs et noirs, éventails, berthes et cols, &c. H. DE GOER & RIFFLARD,
23 av 21, Magasins.

PIPES Allemandes—100 paniers, pour clore une facture, à vendre par NORTH & BROTHERS. 23 av

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Hindou, venant du Havre:
50 boites Champignons au naturel;
100 demi boites do do;
50 boites Cèpes à l'huile; 100 demi do do;
127 boites, demi et quarts des Pâtés truffés;
170 do et demi dito Truffes du Perigord;
950 boites, demi et quarts de boites Sardines à l'huile;
10 caisses Fruits au jus.
23 av CHARLES DUFOUR, 11 Conti

WHISKEY—50 barils vieux whiskey, différentes qualités, à vendre en magasin, par CHARLES DUFOUR, 23 av 11 Conti

FRUITS A L'EAU DE VIE—En débarquement du navire Mozart, de Marseille, 16 caisses fruits à l'eau de vie assortis, à vendre par EUGENE ROCHEREAU & Co, 13 av 17 et 19, St Louis

FROMAGES de Hollande—Quelques douzaines, venant de débarquer et à vendre par LOREILHE & Co. 23 avril Encoig. Royale et Douane

SAUCISSONS de Lyon de qualité supérieure, à vendre par LOREILHE & Co. encoignure Royale et Douane

TRUFFES du Perigord, garanties noires, et toutes de première qualité, à vendre par LOREILHE & Co. 23 avril encoignure Royale et Douane

FRUITS au jus—Quelques caisses, à vendre par LOREILHE & Co. 23 av encoignure Royale et Douane

OLIVES d'Espagne—En barillets, venant de débarquer et à vendre par LOREILHE & Co. 23 avril encoignure Royale et Douane

SARDINES à l'huile—3000 boites et demi boites de la marque bien connue de J Poneau, à vendre par LOREILHE & Co. 23 avril encoignure Royale et Douane

RAISINS verts de Malaga—Quelques barillets garantis en bon ordre, à vendre par LOREILHE & Co. 23 av encoignure Royale et Douane

ABRICOTS et prunes à l'eau de vie—40 caisses à vendre par LOREILHE & Co. 23 av encoignure Royale et Douane

MARCHANDISES sèches—Le soussigné offre à vendre à bas prix, pour clore des consignations, les marchandises suivantes:
Toile à chemises 7/8 et 4/4, idem à draps 10 et 12/4,
Listades bleues et fantaisie, coutil fantaisie,
Mouchoirs batiste, bords unis et imprimés,
Fil pateraté, gris, bleu et noir,
Osnaburgs et coutils-mains, Huckaback,
Linge écru à moustiquaire.
Caleçons en coton, chemises en coton blanc, chaussettes, chemises en soie, qualité supérieure, mousseline suisse et book, linon Bishop, et book, de Flade, ginga Victoria et à raies, jaconat sois mull et swiss stripes, gingham écossais, dessins de mode. SMITH BRYAN,
16 av 20, Douane

Marchandises Françaises, en gros.

LE soussigné devant bientôt partir pour France, prévient les marchands de la ville et de la campagne, qu'il vendra à bas prix, pour du comptant, les articles suivans reçus par les navires Elizabeth, Octavius, Claiborne et Hindou, du Havre:
Coutils français pour pantalons, pur fil,
Gingas fil, bleu et blanc,
Mérinos noir pour habits,
Jaconas et organdis imprimés, nouveaux dessins,
Bareges imprimés, unis, à raies, noir, blanc et vert,
Mousselines suisses unies et à carreaux ou brodées pour rideaux,
Eventails, eau de Cologne Mongolas et autres qualités,
Dentelles fil et dentelles imitation; entredeux dito,
Voiles et voilettes, fleurs artificielles pour printems,
Rubans pour chapeaux, nouveaux genres, No. 7 à 12,
Mouchoirs de batiste unis; à ourlet, à rivière, imprimés &c. &c.
Soieries noires pour écharpes et pour robes.
Crêpe lisse et crêpé &c. L. H. RICHARD,
Encoignure Chartres et Douane, au premier.
Nota—M. L. H. Richard ayant une maison d'achat à Paris, prendra des ordres à exécuter en France à des conditions modérées.
Pendant mon absence, M. J. Louvrier sera chargé de ma procuration pour tout ce qui concerne mes affaires.
18 avril L. H. RICHARD.

ROBES DE BAL NOUVELLES.
Mme. VINCENT,
Rue Royale, encoignure de la rue Conti,

A l'honneur d'informer les Dames qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages, une addition à son bel assortiment de nouveautés, consistant en:
Robes Mousseline brodées, blanches et en couleur,
Dito Bareges et Balzorines ombrées et brochées;
Dito Popeline et Chaly Cardoville.
Aussi, en magasin; Un grand assortiment de Chapeaux de dames, Manteaux, Chales, Mantelets, Echarpes, Cachemire d'Ecosse, Scieries noires et en couleurs, Mousselines de laine pour enfans, Mouchoirs de batiste, Cols et Pelerines brodés, Ombrelles Lavallière, Rubans, Dentelles, Eventails, Gants de peau, soie et filet; Poupées riches assorties et une grande variété de Boutons d'acier dans toutes les grandeurs.
Mme. V. désirant écouler au plus vite son stock d'hiver vendra toutes ses marchandises à des prix modérés.
25 fév—

NOUVEAUTÉS LITTERAIRES.
LIBRAIRIE DE VICTOR HEBERT,
149, rue de Chartres.

BOUILLET, Dictionnaire d'Histoire et de géographie; Madame Tastu, Education maternelle, nouvelle édition; E. Sue, Mystères de Paris, édition illustrée, Juif errant do do; Divers, deuxième volume du Diable à Paris; Berger, Eloquence judiciaire, 1 vol.; Langlois, Dictionnaire de Géographie, 5 vol. in 4o; Jérôme Paturot, 1 vol; Cours complet d'agriculture; Thiers, Histoire du Consulat et de l'Empire, 5 vols. in 8o.; A. Dumas, le Comte de Monte-Christo, Vingt ans après, Reine Margot, Dame de Monsoreau, Chevalier de Maison Rouge, Sylvandire—Constitution de la Louisiane (nouvelle); Revue Pittoresque No 2, 3me année; l'Illustration, journal universel, l'Echo des Feuilletons No 4, 6eme année; l'Histoire du Consulat et de l'Empire, 5me volume; Magasin pittoresque, mois de janvier 1846; Juif errant, édition de la Semaine Littéraire. Aussi; un grand assortiment d'ouvrages nouveaux. 22 avril

AVIS AUX CONFISEURS.

LE soussigné prévient MM. les confiseurs, qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages du Havre, un assortiment considérable de Comques fins et communs.
22 avril V. HEBERT, 149, Chartres

LE CHEVALIER DE MAISON ROUGE, ouvrage nouveau d'Alexandre Dumas, en vente chez V. HEBERT, 149, Chartres.
N. B. L'ouvrage est entièrement terminé et forme 5 livraisons.
En vente aussi:—LE COMTE DE MONTE-CHRISTO, par A. Dumas. Cet ouvrage est entièrement terminé. 22 avril

RASPAIL—Histoire naturelle de la santé et de la maladie, 2 volumes grand in 8o, en vente chez VICTOR HEBERT, 29 avril 149, Chartres

EN débarquement de la barque Lubeck, venant de Bordeaux et à vendre par le soussigné:
224 barriques vin rouge de diverses qualités,
20 barils et demi barriques vin blanc Haut Sauterne.
25 caisses absinthe suisse de Sauvageol & Bruneton.
100 paniers anisette superfine de Champion.
13 avril G M LUCAS, 30 Bienville

A VENDRE en débarquement du navire Claiborne, venant du Havre: 24 caisses Absinthe Suisse, de la marque E. Pernod.
18 av DUDOUYT & TEULADE, 13, rue Toulouse

CHAPEAUX français—1 caisse chapeaux soie, reçus par le navire Edouard, à vendre par EUGENE ROCHEREAU & Co, 18 avril 17 et 19 St. Louis

LE soussigné offre à vendre en magasin les articles suivans, reçus par les derniers arrivages de Bordeaux, Marseilles et New-York:
20 barriques vin ordinaire de Bordeaux, [illegible]

[illegible]

[illegible] Jeudi [illegible] avril 1846.
La [illegible] représentation de
LES MARTYRS,
Grand Opéra en 4 actes et 9 tableaux, de Donizetti. Cet ouvrage sera orné de tout son spectacle; décors nouveaux de Develle, costumes neufs, entrée triomphale.
On commencera à sept heures.
SAMEDI 2 mai 1846,
BENEFICE DE M. ARNAUD.

MARCHANDISES

MARCHANDISES SECHES.
FETTER & BOYD, No. 70, RUE GRAVIER,

VIENNENT de recevoir et offrent à vendre, AUX PRIX LES PLUS BAS, CINQ-CENTS COLIS DE MARCHANDISES SECHES, DE SAISON, TELLES QUE:
Calicots d'un genre tout-à-fait nouveau,
Linon, jaconats de fantaisie, mousselines, guingham,
Robes balzorines, bareges et florentines,
Batiste blanche, jaconats, mousselines Suisse et en livres.
Toile d'Irlande, toile à draps et damassée, linge de table, serviettes, essuie-mains, torchons, diapré de Russie, mouchoirs fil et linon, cotonnade, denimes, étoffe Hickory à raies, gambrones, coutil fil et étoffes à pantalons, coton du pays, blanc et écru, de 3/4, 7/8, 4/4, 5/4, 6/4 et 12/4.
Etoffes à moustiquaire, draperies, bretelles.
Rubans, dentelles, guimpes, mouchoirs soie, de fantaisie; mouchoirs de poche en coton et soie, cravattes soie, bas, gants, caleçons et chemises, osnaburgs, coton Virginio, plaids bleus, idem rayés, ginga à tablier, coutil à matelas, ginga fil, ginga à habit, guingham à carreaux, couvertures, kerseys, jeans de Kentucky, linseys, drape casimir, habillements d'été &c &c.
P. S. Les personnes qui ont à acheter feront bien de venir à ce magasin avant d'aller ailleurs.
13 avril FETTER & BOYD.

LE Soussigné devant bientôt partir pour l'Europe, prévient les Marchands de la ville et de la campagne, qu'à partir de ce jour, il vendra à des prix réduits, pour du comptant.
Il a maintenant en magasin et en débarquement du navire Octavius, du Havre:
Chapeaux de paille pour hommes,
Do do pour enfants,
Gants de filet, noirs et blancs; mitaines de filet, longues et courtes,
Gants fil d'Ecosse pour hommes,
Do do pour dames,
Chemises de couleur en belle qualité,
Chaussettes et gants fil écru,
Bas de coton blancs, pour dames et fillettes,
Coutil tout fil haute nouveauté,
Do do blanc; cotonnade française,
Mouchoirs batiste en fil,
Do do en fil d'Ecosse; éventails,
Rubans de satin et de taffetas; Flanelle noire,
Bas et chaussons d'enfants; mouchoirs imitation madras,
Bretelles sans couture, et autres qualités,
Jolies bourses en soie pour dames; corsets français,
Jupons en crinoline; cols de satin pour hommes,
Cravates noires et couleurs, fil à cordonnier gris et jaune,
Cartes à jouer françaises et américaines,
Un bel assortiment de savons fins.
Papier rayé, peignes, agraffes noires et blanches, galons, coulisses, lacets de soie pour bottines, brosses, boutons, cuirs à rasoirs, houpes à poudrer, cordonnet en soie, en poil de chèvre et en coton, aiguilles, épingles, miroirs, lunettes, fil de Rennes, soie à coudre, colliers, bracelets, boucles coton, dés à coudre, &c. &c.
7 avril O. TALAMON, 44, rue de Chartres

DAVID & CHAPUS
93, RUE CHARTRES,

RECOIVENT par les navires Florence, Franconia, Silas Holmes et Huguenot de New York, les marchandises ci après qu'ils vendront à des prix au-dessous du cours, pour du comptant, savoir:
Indiennes des patrons les plus nouveaux et de toutes les largeurs, coton blanc 3/4 7/8, 4/4, 6/4 et 12/4 de toutes les qualités, jaconat anglais nouveaux dessins et organdis, balzorine et barege, Tagheni et Muzulman, mousseline suisse unie, à raies et à carreaux, damide, batiste d'Ecosse, mousseline imprimée à raies et à carreaux, gants et mitaines filet tordu, bobinet noir et blanc moucheté et à fleurs, Russie, osnaburg, nappes et serviettes en fil uni et damassé, dentelle en fil et en coton, do imitation valencienne, rubans pour modistes, blanc et en couleurs, satins unis No. 1 1/2 à 12, chapeaux de paille pour dames, des formes les plus nouvelles depuis $1 à 2 50, nansou et percale blanche, toile de Paris, do d'Irlande en pièce et 1/2 pièce, cravates batiste pour hommes. (haute nouveauté) mouchoirs batiste de tous les genres et qualités, unis et à ourlets, à rivières et garnis, écharpes de barège, ombrelles superbes depuis $3 jusqu'à $7 la pièce fil Marshall, blanc et noir, soie à coudre 1ère qualité, bretelles, foulards, fil blanc par 300 yards, percalines pour tailleurs, cotonnade fantaisie, log cabin, boutons, agrafes, coutil pur fil pour pantalons, aiguilles de Warin, et un grand assortiment de bas, chaussons, &c.
13 avril

GARTHWAITE, PAYAN & Co.
No 10, Rue du Canal.—(Paulding-Row)
Entre les rues de la Vieille Levée et Chartres, Manufacture No. 296, rue Broad, Newark, N. J.

ONT reçu par les navires Florence, Sartelle, Franconia et Silas Holmes, et offrent à DES PRIX EXTREMEMENT BAS POUR DU COMPTANT l'assortiment de marchandises d'été ci-après detaillé:

HABITS—Noirs, en mérinos français, allemand et anglais, habits et levites-paletots, sacs, levites-courtes, sur toute de bureau, levites en fil, en cachemirette noire, gris et couleurs fantaisie, idem en alpaca, crotting et tweeds d'été, idem uni, à carreaux et à raies, en coutil fil, idem en Union drill en toile, ginga Lyon, coton, cotonnade, lasting de fantaisie, coutil coton, ginga et guingham.

PANTALONS—En merinos de tout genre, drap de mode, bombazin, lasting, drilling fil, de fantaisie en toile à raies et à carreaux, en casimir d'été, en cotonnade écossaise et unie.

GILETS—En satin noir et bombarin, satin et soie à dessins; piqués de Marseille fantaisie et uni en cachemirette d'été, en valencienne et poile de chèvre.

CHEMISES—En toile, en coton avec devant de toile; en toile rayée, calicos, en coton uni, blanc et écrue, en tricot gris et blanc, en laine d'agneau et merinos, en coton tricotte, écru et blanc.

CALEÇONS—Blancs et écru, coton tricotte, coton uni, toile blanche et rayée, &c.

CRAVATES—En soie noir d'Italie, en gingham, en soie unie, etc. Bretelles en gomme elastique [illegible] Chaussettes blanches et écrues.

Les habitans, marchands et de tailleurs sont respectueusement invités à examiner les marchandises ci-dessus avant de faire leurs achats ailleurs. Les quelques objets d'hiver qui leur restent sont offerts en vente à très bas prix et presqu'au cout.
10 av GARTHWAITE PAYAN & Co

AU MAGASIN FASHIONABLE,
RUE DE CHARTRES No. 122,

LES soussignés reçoivent par les navires Queen Victoria et Leonidas, du Havre, leur assortiment de Marchandises de printemps et d'été. Leur associé CORDEVIOLLE, maintenant à Paris, a porté les plus grands soins aux choix des NOUVEAUTÉS les plus récentes. L'attention des amateurs est sollicitée respectueusement pour les marchandises suivantes:

POUR HABITS.
Drap reduit noir, bronze, bleu, cap-de-Maure et autres couleurs de mode.
Cachemirettes Extra de toutes couleurs.
Mérinos de toutes les nuances.

POUR PANTALONS.
Casimirs d'été, grande nouveauté, noir, bleu et couleurs de mode.
Merinos unis et façonnés, noir et couleurs de mode.
Coutils anglais et français, blanc et couleurs de mode, à dessins très variés, dernières nouveautés, provenant des meilleures fabriques.

POUR GILETS.
Bazin anglais, blanc extra fin, Bazin français, couleurs de mode, nouveaux dessins, à raies, à carreaux et cachemires de toutes les nuances.
Soies pour gilets d'été, de dessins assortis.
Cravates de batiste d'Ecosse croisée, nouveau genre;
Foulards vrai cera, dessins nouveaux,
Caleçonade toile à corsets;
Gants de soie de toutes couleurs, de fil écru, de fil d'Ecosse, &c.; Bretelles de soie, &c.
12 mars CORDEVIOLLE & LACROIX.

No. 58, RUE DE CHARTRES.

LES soussignés informent leurs amis et habitués, qu'ils viennent de recevoir par les navires Monument, et Maria Cleaves, les marchandises ci-après:
Coutil français et anglais, blanc et en couleur, dernier goût, pour pantalons;
Bazin piqué, dit Feliciana, blanc et en couleur, dernier goût, pour gilets,
Merinos noir et en couleur, pour habits et levites,
Drap de dame, anglais, noir et en couleur, pour levites,
Chaussettes en coton, anglaises,
Chemises françaises et cols de chemises,
Cravates en mousseline, françaises,
Bretelles françaises, en soie élastique.
Tapis de billard &c. &c.
Ils tiennent aussi un grand assortiment d'autres marchandises, qu'ils confectionneront, sur demande, dans les dernier genre de Paris.
25 mars L. A. & W. BARBARIN.

DETENU à la geôle de police de la municipalité No 3, depuis le 22 du courant, un nègre nommé HENRY ou MOSES CURTIS, se disant appartenir à M. Jurdan Bailey, demeurant dans le comté Holms, Etat du Mississipi; il est âgé de 24 à 28 ans, taille de 5 pieds 8 pouces, ne parlant que l'anglais.
Le propriétaire est requis de réclamer le dit esclave au bureau du recorder en se conformant à la loi.
Nlle-Orléans, 26 avril 1845. M. HERNANDEZ, Jr.
27 av—10 2d. Lieut. et Geolier.

VINGT-CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.

SERONT données pour l'arrestation et la mise en prison de l'esclave griffonne MARY-ANN, qui s'est échappée depuis la fin de février. Elle a été achetée par l'intermédiaire de MM. Abat & Domingon et de M. Lacaze, courtier. Cette esclave a appartenu à M. Milliken, et a depuis été employée par M. John Tarbe. Elle est bien connue en ville et a été dernièrement vue sur la Levée, vers les marchés de la première municipalité. S'adresser à
BOGART & FOLEY, No. 80, rue Gravier, ou à
13 avril—30 GUSTAVUS CALHOUN, aux Natchez.

AVIS AUX EMIGRANS EUROPEENS ET AUTRES. TERRES A VENDRE.

Ces terres situées dans le comté de Marion, Etat du Tennessee, et près de la rivière de ce nom, d'une qualité excellente, propres à la culture de toutes les céréales, sont offertes à des prix et conditions raisonnables. S'adresser pour plus amples renseignemens, au soussigné. GIFFARD,
Place Ste. Antoine, à la serre nouvellement établie dans l'enclos de la glacière appartenant à M. Courvoisier, confiseur. 31 oct—6m

AUX DAMES!

Modes nouvelles de printemps, marchandises fraiches et du dernier goût, d'importations, directe, à vendre en gros et en détail, au No 61, rue de Chartres. Robes de Paris, article de printemps, nouveau genre, 10 caisses de mousselines imprimées, brochées, grenadines, mousseline de deuil, voiles de dentelles, gants do, nouveau genre; rubans, plumes, fleurs, bonnets, chapeau de paille d'Italie, de riz, sparterie, &c., écharpes, cols, chemisettes, barege, organdis, batiste d'Ecosse, balzorine, broderies, &c. &c. &c. STILLMAN & Co,
16 mars—2 m 61, Chartres

OMBRELLES.

300 douzaines Ombrelles Polka, nouveau style, figurées et rayées; petites ombrelles marquises pour demoiselles; à franges do; De la Reine de Chine, do; de toutes nuances et les plus choisies qui aient jamais été importées de France. A bas prix, pour du comptant, chez STILLMAN & Co, 61, Chartres.
Les Dames feront bien de venir examiner ces articles, avant d'acheter ailleurs. 16 mars—2m

LINON à moustiquaires—Quelques caisses linon blanc, à carreaux; belle toile de famille, linon fil, récemment reçus par le navire Statesman, de Liverpool, à vendre par SMITH BRYAN, 16 av 20 Douane

LE soussigné offre à vendre pour clore une consignation: 2 caisses Chapeaux français, forme Polka, reçus par le navire Henry, du Havre. O. TALAMON, 7 av 44, Chartres.

CHAPEAUX laine—30 caisses blanc et noir, à vendre par FROST & Co. 10 avril 10, Magasins

RECEMMENT reçu de Marseille par le navire Mozart, et à vendre par les soussignés:
100 barriques vin Bergasse; 50 demi-barriques idem;
100 caisses vin muscat; 25 do Lunel, supérieur;
125 caisses olives, câpres et cornichons;
10 balles amandes à coques tendres;
250 paniers huile de J. Plagniol; 200 demi-paniers idem;
50 paniers idem de 24 demi-bouteilles; 30 paniers idem de 12 demi-pipes.
18 avril [illegible] & Co, 24, Vieille Levée

DUFFAU [illegible] a l'honneur d'informer le public [illegible]

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES

Etat de la Louisiane vs. [illegible], alias Bullit, homme de couleur libre.

COUR CRIMINELLE DU PREMIER DISTRICT—En vertu d'un jugement rendu par l'honorable Cour Criminelle du premier district de l'Etat de la Louisiane, en date du 15 avril 1846, et à moi adressé, il sera offert en vente publique pour du comptant, au plus offrant et dernier enchérisseur, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis entre les rues Chartres et Royale, lundi quatre mai 1846, à midi:

Un certain homme de couleur libre nommé James Hawkins, alias Bullitt, pour le terme de quatorze années, à partir du 10 février 1841, le tout conformément à la seconde section d'un acte approuvé le 20 février 1817, intitulé "acte supplémentaire à l'acte concernant l'introduction de certains esclaves d'aucuns des Etats ou territoires des Etats Unis d'Amérique.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
JOHN L. LEWIS,
16 avril Shérif de la paroisse d'Orléans

Victor Tardé vs. ses créanciers.

COUR DE PAROISSE—No. 16,580—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du seize avril 1846, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, vendredi, premier mai 1846, à midi, tous les droits, titres et intérêts de l'insolvable, à l'actif qui suit, abandonné par le dit insolvable au bénéfice de ses créanciers, savoir:

1o. Un jugement rendu à Paris contre Bertrand et sa femme, de la somme de francs 2,706 19 c.
2o. Un billet de S. Carrère, de [illegible] " 1,498 35
3o. Huit billets acceptés par C. Barrera de 500 francs chaque " 4,000 00
4o. Vingt-sept billets entre les mains de M Graillepain Bezil à Paris, s'élevant à la somme de " [illegible]
Francs [illegible]

Conditions comptant. JOHN L. LEWIS,
18 avril—3 en 15j Shérif et Syndic

Taylor et Carroll vs. Trenchard et Lanna.

COUR DU TROISIEME DISTRICT—Paroisse d'Est Feliciana.

EN vertu d'un alias ordre de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour du Troisième District de la paroisse d'Est Feliciana, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cite, rue St Louis entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, mercredi 6 mai 1846, à midi:

Tous les droits, titres et intérêts de John Lanna, quelquefois appelé John T. Lanna, à la succession de Jean Lanna.—Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant. JOHN L LEWIS,
24 av Shérif de la paroisse d'Orléans

Calixte Villeré vs. Gabriel Villeré, et la succession de feu Hughes Lavergne, décédé.

COUR DE DISTRICT.—No. 24,779.— En vertu d'un writ de vente, à l'effet d'opérer un partage entre les parties, à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre les rues de Chartres et Royale, le jeudi sept mai 1846, à midi, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1o. Un Lot de Terre formant l'encoignure du Chemin Public et de la rue d'Enghein, mesurant (au pied français) 66 pieds de face au Chemin Public, 206 pieds de profondeur sur la ligne de M. Joseph Pilié, 280 pieds 9 pouces de profondeur et de face à la rue d'Enghein, et 64 pieds sur la ligne du fond. ensemble 280 actions du fonds capital de la Banque de l'Union, reposant sur la dite propriété.

2o. Un Lot joignant le lot ci-dessus décrit, formant l'encoignure des rues d'Enghein et Victoire, mesurant 67 pieds 6 pouces de face à la rue Victoire, sur 30 pieds 8 pouces de face à la rue d'Enghein, 61 pieds sur la ligne de Joseph Pilié, et 64 pieds sur la ligne du fond.

3o. Le Lot No. trois, dans l'îlet treize, situé au faubourg Annonciation, mesurant (au pied français), 60 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 120 pieds. le dit lot se trouvant borné par les rues St. James et Celeste.

Conditions —Pour le lot premièrement décrit, ensemble avec les 280 actions du fonds capital de la Banque de l'Union, l'acquereur devra assumer la dette hypothécaire de $6,500 due à cette institution, par coupons, conformément à sa charte, et pour la balance il paiera une moitié comptant et l'autre moitié à un an de crédit, pour des billets portant hypothèque et endossés à la satisfaction des vendeurs. Et pour les lots secondement et troisièmement décrits, payables un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit, pour des billets portant hypothèque et endossés à la satisfaction des vendeurs.

JOHN L. LEWIS,
2 avril—3en30j Shérif de la paroisse d'Orléans.

Succession de Madame Michel Meffre Rouzan.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

MARDI, dix neuf mai 1846, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'Honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 14 avril 1846, il sera vendu pour le compte de la succession de Madame Michel Meffre Rouzan, les esclaves ci-après nommés, savoir:

Louise, mulâtresse âgée d'environ 19 ans, domestique de maison et gardienne d'enfants, et son enfant âgé de 3 ans.

Maria, négresse âgée de 21 ans, [illegible]

Louise, négresse âgée d'environ 63 ans.

Conditions de la vente—Un quart comptant, et la balance à six et neuf mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque, et en cas de non paiement à échéance, portant intérêt à raison de huit pour cent par an jusqu'à parfait paiement.

W. P. C. DUPLESSIS,
17 av—3en30j Register des Testamens

Succession de Madame Daniel Essenhart.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

MARDI cinq mai 1846, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'Honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 28 mars 1846, il sera vendu pour le compte de la succession de Madame Daniel Essenhart et à l'effet d'effectuer un partage, les propriétés foncières ci après décrites, savoir:

Douze lots de terre situés dans l'ilet compris entre les rues Mystère, l'Ampesnend, Florida et la Grande Route St Jean et désignés sur un plan fait par H. Moilhausen, architecte, en date du 27 mars 1846, par les Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12. Les dits lots mesurant chacun, au pied américain, 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue des Florides, 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la Grande Route St Jean, sur 150 pieds 3 pouces et 2 lignes, entre lignes parallèles. Le No. un forme l'encoignure des rues Mystère, des Florides et la Grande Route St. Jean. Les bâtisses et améliorations sont construites sur les lots Nos. 1, 2 et une partie du lot No. 3.

Un lot de terre situé sur le chemin du Bayou entre les rues St. Claude et Tremé, et mesurant 27 pieds 8 pouces 2 lignes de face au Chemin du Bayou, sur 101 pieds 10 pouces de profondeur, ensemble les bâtisses et améliorations dessus.

Conditions—Un cinquième comptant et la balance à un, douze, dix huit et vingt quatre mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque, et, en cas de non paiement à échéance portant intérêt à raison de huit pour cent jusqu'à parfait paiement.

W. P. C. DUPLESSIS,
2 avril—3en30j Register des Testamens

Succession de Françoise Sylva.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENTS.

JEUDI, trente avril 1846, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'Honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nlle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 23 mars 1846, il sera vendu pour le compte de la succession de Françoise Sylva, les esclaves ci-après nommés, savoir:

Celeste, négresse âgée d'environ 15 ans;
Célestin, jeune nègre, âgé d'environ 13 ans;
Celie, négresse âgée d'environ 38 ans, blanchisseuse et ses deux enfans Albert, jeune mulâtre âgé de 4 ans et Marie, jeune mulâtresse âgée d'environ un an.

Conditions de la vente—Un tiers comptant et la balance à six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale et portant intérêt à raison de huit pour cent par an en cas de non paiement à échéance.

W. P. C. DUPLESSIS,
25 mars—3n30j Register des Testamens

PAROISSE DE JEFFERSON—Cour des Preuves—Succession de Jacob Ulmer—En vertu d'un ordre de la Cour des Preuves de la paroisse de Jefferson, daté du 27 mars 1846, le soussigné juge de paroisse, offrira en vente publique à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, à la Nouvelle-Orléans, le mardi, 5 mai 1846, à midi, les propriétés ci-après decrite appartenant à la dite succession. Deux terrains, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés à "Mechanic's Village," sur la rive droite du Mississippi, vis-à-vis la ville de Lafayette dans cette paroisse, désignés sur un plan dudit village, dressé par B. Buisson, voyer et déposé dans les bureaux du dit juge de paroisse, sous les Nos. 10 et 11 de l'ilet No. 2. Les dits terrains sont contigus, et mesurent chacun, cinquante pieds de face à la rue Front, entre la rue Newton et l'Avenue Copernic, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Sur le lot No. 10, il existe un maison en bois à deux étages.

Conditions: la moitié comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets portant hypothèque.
31 mars 1846. PERSIFOR F. SMITH,
1 avril—3 en 30j Juge

PAROISSE JEFFERSON—Cour des Preuves—Succession de Jas. McKinney, décédé—En vertu d'un ordre de la Cour des Preuves en date du 31 mars 1846, le soussigné, juge de paroisse, offrira en vente publique, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, Nlle Orléans, MARDI LE 5 MAI 1846, à midi, les propriétés suivantes appartenant à la dite succession, savoir:

Quatre lots de terre contigus, situés au faubourg Bouligny, dans cette paroisse, faisant face à la rue Bordeaux, entre les rues Chesnut et Plaquemines, selon un plan dressé par Bourgerol, député arpenteur des Etats-Unis, le 20 août 1834, déposé en l'étude de L. T. Caire, notaire public à la Nouvelle-Orléans. Les dits lots sont désignés sous les numéros un, deux trois et quatre de l'ilet No. quarante.

Le No. 1 forme l'encoignure des rues Bordeaux et Chesnut, et mesure 25 pieds 6 pouces de face à la première rue, sur 100 pieds de profondeur et face à la seconde.

Les lots Nos. 2, 3 et 4 mesurent chacun 25 pieds 6 pouces de face à la rue Bordeaux, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—comptant.
1 avril—3en30j PERSIFOR F. SMITH, juge.

DR. E. COMMUNT
[illegible]
DENTISTE

LE DR. L. DUFRESNE a l'honneur de prévenir les habitans de la Nlle. Orléans, qu'ayant cédé son cabinet à M. le Dr. E. Communt, il espère que les personnes qui l'ont honoré de leur confiance voudront bien la continuer à son successeur, qui la mérite par ses talens et ses capacités.

LE DR. E. COMMUNT prévient le public qu'il tient son cabinet ouvert depuis 8 heures du matin, jusqu'à 4 heures du soir, rue Bourbon 200, entre Dumaine et Saint Philippe. 22 dec

CHAPEAUX DE PAILLE D'ITALIE
VENDUS A GRAND RABAIS
AU BAZAR PARISIEN
Encoignure des rues Royale et Dumaine.

NORMANDIN frères, continuant et voulant terminer leur liquidation, mettront en vente samedi 28 courant leurs marchandises de printemps arrivées nouvellement de France.

On est certain de trouver chez eux un très grand avantage pour les prix (à qualité égale) soit en solde ou en détail pour toute espèce de marchandises, consistant en:

Chapeaux de paille d'Italie, rubans, lingerie, broderies, dentelles, fourniture de lingerie, bonnets, fichus, collerettes, manchettes, parapluies, ombrelles, cannes, éventails, nécessaires, portefeuilles, bijouterie, objets de bureaux et de curiosités, boursel, foulards, bretelles, gants, mouchoirs, bronzes, cristaux, &c. &c.

Chapeaux de paille garnis, de	$3 à 6	Cravates d'été,	$0 50
Do. do. non garnis,	1 à 4	Mouchoirs batiste,	[illegible]
Foulards,	1 —	Chemises toile franç.	3 —
Jupons, crinoline,	2 50	" "	4
Gants de peau,	75	" "	[illegible]
" filet,	75	" couleur,	[illegible]
" longs,	75	" "	1 —
" fil d'Ecosse,	50	" "	1 50
Bretelles fines,	1 50	" "	[illegible]
" Ordinaires,	75	Cols satin,	[illegible]
Echarpes,	2 —	AUSSI:	
Cravates carrées soie, de	1 à 2 —	Divers jouets d'enfans.	
Eau de Cologne en litre bouteille,	$0 50	Pommade fine,	[illegible]

[illegible]

JOHN M'CARTY, [illegible]

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES

[illegible] vs. [illegible].

COUR DE DISTRICT—No. 24,717—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, jeudi 30 avril 1846, à midi:

L'esclave Phoebé, négresse âgée d'environ 19 ans.
Saisie dans l'affaire ci dessus.
Conditions: comptant. JOHN L. LEWIS,
20 mars Shérif de la paroisse d'Orléans

Mme Octave de Livaudais vs. Frederic Buisson.

COUR DE PAROISSE—No. 16,970—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera offert en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, mardi 2 de juin 1846, à midi, les esclaves ci-après nommés, savoir:

SAM, mulâtre âgé de quarante-deux ans. CAROLINE, négresse âgée de vingt ans. MINERVA, négresse âgée de vingt deux ans; HANABLE, nègre âgé de quarante-neuf ans; et EDEN, négresse âgée de trente trois ans.

Saisis dans l'affaire ci dessus.
Conditions, comptant. JOHN L. LEWIS,
29 avril—3en30j Shérif de la paroisse d'Orléans

COUR DE COMMERCE DE LA NOUVELLE ORLEANS—No. 7,585—W. F. Vredenburgh vs. les héritiers de J. B. Field & al.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'offrirai en vente, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, le jeudi 30 avril 1846, à midi, la propriété ci-après décrite saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

UN certain LOT DE TERRE, situé au faubourg Ste. Marie, aujourd'hui la seconde Municipalité de la Nouvelle Orléans, rue des Magasins entre les rues Julia et St. Joseph, mesurant, (au pied français) trente pieds de face à la dite rue des Magasins, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent dessus, les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et qui en dépendent; le dit lot étant borné du côté de la rue Julia, par la propriété [illegible] et du côté de la rue St Joseph par la propriété aujourd'hui ou ci-devant appartenant à MM. [illegible]

Conditions comptant. JOHN L. LEWIS,
29 mars—3en30j Shérif de la Paroisse d'Orléans

Les ayant-causes de Guillo & Guilliot et [illegible] vs. Stephen Mazureau, dans l'affaire de la banque de l'Etat de la Louisiane vs. ledit Mazureau.

COUR DE DISTRICT—No. 6879—En vertu d'un pluries writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre les rues Chartres et Royale, lundi le 18 mai, 1846, à midi, la propriété ci après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

UNE PORTION DE TERRAIN située en cette ville, entre le chemin public et la rue de la Vieille-Levée, désignée par le No. un, au plan dressé le 16 décembre 1833, par Bringier, arpenteur-général, et annexé à un acte du 21 décembre 1833 au rapport de Felix de Armas, alors notaire en cette ville. La dite portion de terrain mesurant au pied français, et d'après ledit plan, 26 pieds 8 pouces de face à la ligne de l'ancienne Levée, 26 pieds 6 pouces de face à la ligne de l'ancien chemin public, 46 pieds de profondeur d'un côté à l'ouest, et 47 pieds 4 pouces de profondeur de l'autre côté à l'est.

Ensemble avec les bâtisses en briques et à étages qui s'y trouvent.
Conditions—comptant.
JOHN L. LEWIS,
15 av Shérif de la Paroisse d'Orléans.

COUR DES PREUVES—Succession de D. E. Burch, N. C. [illegible] vs. Mme M. Townsend.

En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cite, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, lundi, le 18 mai 1846, à midi, les propriétés ci-après décrites:

1o. UN LOT DE TERRE avec ses améliorations, faisant face à la rue Girod, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le faubourg Ste Marie, mesurant 62 pieds 7 pouces et 4 lignes de face sur 191 pieds 10 pouces de profondeur, ayant une petite maison en bois, et divers édifices dans la cour.

2o. UN AUTRE LOT DE TERRE avec ses améliorations, mesurant 24 pieds 3 pouces face à la rue Girod, sur 102 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur, avec une petite maison neuve en bois, et autres bâtisses dans la cour.

3o. UN AUTRE LOT DE TERRE avec ses améliorations, faisant face à la rue *North Market*, entre les rues Nouvelle Levée et Tchoupitoulas ayant 21 pieds de face sur 54 pieds 1 pouce de profondeur, ensemble avec une belle maison en briques, à trois étages et magasin, le tout couvert en ardoises.

4o. TREIZE LOTS DE TERRE formant l'encoignure des rues Annonciation et Edouard, dans le faubourg Saulet, les dits treize lots mesurant ensemble 120 pieds de face à la rue Annonciation, 208 pieds 11 pouces sur la rue Edouard, environ 130 pieds sur une allée qui les separe de l'arrière des bâtimens érigés par le *Building Company* sur la rue St Thomas, et environ 246 pieds sur la ligne du fond du côté de la rue Benjamin.

5o. L'INTERET INDIVIS de la moitié de cinq lots de terre situés au faubourg Annonciation, dans l'ilet compris entre les rues du Marché, St. Jean-Baptiste, Jacob et Pacaniers, dans la paroisse d'Orléans, désignés sous les numéros un, deux trois, quatre et cinq, mesurant chacun, 25 pieds 6 pouces et 7 lignes de face à la dite rue du Marché, entre les rues St Jean Baptiste et Pacaniers, sur 150 pieds 9 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Saisis dans l'affaire ci-dessus—Conditions comptant.
JOHN L. LEWIS,
15 av— Shérif de la Paroisse d'Orléans

Josephine Berquier, épouse de Pierre Berquier alias Monroe Berquier, h. c. l. vs. Pierre Berquier alias Monroe Berquier h. c. l. son mari.

COUR DE PAROISSE—No. 16,891—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera offert en vente publique, à la Bourse de Cité, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, mardi, 19 mai 1846, à midi:

UN DEMI TERRAIN situé en cette ville, rue Bourgogne, entre les rues St Philippe et des Ursulines mesurant 30 pieds de face à la dite rue Bourgogne, sur une profondeur de 120 pieds, ensemble avec une maison de résidence en briques, et toutes autres bâtisses et améliorations sur le dit demi terrain.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—comptant. JOHN L. LEWIS,
15 av— Shérif de la Paroisse d'Orléans.

AVIS JUDICIAIRES.

Nettleton & Lee vs Livaudais ou des personnes inconnues—No 999.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Second District—Lafourche Intérieure—A tous ceux que cela peut concerner, sachez: qu'en vertu d'un ordre de saisie à moi adressé par l'honorable Cour du District du Second District Judiciaire, siégeant dans et pour la paroisse de Lafourche Intérieure, dans la cause ci-dessus intitulée, et par moi reçu le 16 avril 1846, j'ai, le 16 avril 1846, saisi un morceau de terre appartenant à Livaudais ou personnes inconnues, n'habitant pas cette paroisse, situé dans la paroisse de Lafourche Intérieure, sur la rive gauche du bayou Lafourche, à environ 15 milles en bas de la ville de Thibodaux ayant cinquante huit arpents de front sur le dit bayou, borné en haut par les terres appartenant à Nicolas Girod et en bas par les terres appartenant à [illegible].

Vous êtes par ces présentes notifiés d'avoir à présenter vos oppositions et les raisons motivées dans les trente jours à partir du jour auquel l'ordre a été délivré au shérif, à la Cour de District du Second District Judiciaire, siégeant dans et pour la paroisse de Lafourche Intérieure, pourquoi la propriété saisie ne serait pas vendue selon la demande du pétitionnaire pour payer la somme de trois cent trente-et-une piastres et douze cents ($331 12c.) et les frais de ce procès. Ce montant étant celui pour lequel les réparations et la façon du chemin et de la levée en face de la dite terre, ont été adjugées aux dits plaintifs Nettleton & Lee, au prix le plus bas, environ le sixième jour de février 1846, par l'inspecteur général de chemins et levées, conformément à la section 30 d'un acte de la législature de cet Etat, intitulé: "Acte relatif aux chemins et levées," Approuvé le 7 fevrier 1829.

Thibodaux, le 1er avril 1846. M. BOURG,
23 avril—8 Shérif.

Pierre Lee vs. Samuel Wright Oakey ou personnes inconnues—No 1000.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du second District—Lafourche intérieure—A tous ceux que cela peut concerner, sachez.

Qu'en vertu d'un ordre de saisie à moi adressé par l'honorable Cour de District du second district judiciaire siégeant dans et pour la paroisse de La Fourche Intérieure dans la cause ci-dessus intitulée, et par moi reçu le 1er avril 1846, j'ai le 13 d'avril 1846, saisi un morceau de terre, appartenant à Samuel Wright Oakey n'habitant pas cette paroisse, situé dans la paroisse de Lafourche Intérieure, sur la rive droite du Bayou Lafourche à environ trente milles en bas de la ville de Thibodaux, ayant quarante arpens de face sur ledit bayou, borné en haut par les terres appartenant à [illegible] et en bas par celle de William Field Senior. Vous êtes par ces présentes notifiés d'avoir à presenter vos oppositions et les raisons motivées dans les trente jours à partir du jour auquel l'ordre a été délivré au shérif, à la Cour de District du second district judiciaire, siegeant dans et pour la paroisse de Lafourche Intérieure, pourquoi la propriété saisie ne serait pas vendue selon la demande du pétitionnaire pour payer la somme de soixante et douze piastres et soixante et quinze cents ($72 75c.) et les frais de ce procès. Ce montant étant celui pour lequel les réparations et la façon du chemin et de la levée en face de ladite terre ont été adjugées audit plaintif Pierre Lee, au prix le plus bas, vers le sixième jour de février 1846 par l'inspecteur général des chemins et levées, conformément à la section 30 d'un acte de la Législature de cet Etat, intitulé: Acte relatif aux chemins et levées, approuvé le 7 février 1829.

Thibodaux le 1er avril 1846.
23 avril—8 M. BOURG, shérif

Paul Price vs. [No. 1,001] Samuel Wright Oakey ou des personnes inconnues.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Second District, Lafouche Intérieure—A tous ceux que cela peut concerner, sachez: qu'en vertu d'un ordre de saisie à moi adressé par l'honorable Cour de District du Second District Judiciaire siégeant dans et pour la paroisse de Lafourche, dans la cause ci-dessus intitulée, et par moi reçu le premier jour d'avril 1846, j'ai, le 16 d'avril 1846, saisi un certain morceau de terre appartenant à Samuel Wright Oakey n'habitant pas cette paroisse, situé dans la paroisse de Lafourche Intérieure, sur la rive droite du Bayou Lafourche, à environ dix-huit milles en bas de la ville de Thibodaux, ayant vingt-huit arpents de front sur le dit Bayou, borné en haut par les terres appartenant à Edmond Stoufflet et en bas par celle d'Augustin Pugh.

Vous êtes par ces présentes notifiés d'avoir à presenter vos oppositions et les raisons motivées dans les trente jours à partir du jour auquel l'ordre a été délivré au shérif à la Cour de District du Second District Judiciaire, siégeant dans et pour la paroisse de Lafourche Intérieure, pourquoi la propriété saisie ne serait pas vendue selon la demande du pétitionnaire pour payer la somme de trois cents piastres ($300) et les frais de ce procès. Ce montant étant celui pour lequel les réparations et la façon du chemin et de la levée en face de la dite terre ont été adjugées au dit plaintif Paul Price, au prix le plus bas, environ le vingt-troisième jour d'octobre 1845, par l'inspecteur général des chemins et levées, conformément à la section 30 d'un acte de la législature de cet Etat, intitule: Acte relatif aux chemins et levées, approuvé le 7 février 1829.

Thibodaux, le 18 avril 1846.
23 avril—8 M BOURG, Shérif

PAROISSE DE JEFFERSON—Cour des Preuves—Succession de Antoine Bilhartz décédé, Coralie Bilhartz veuve de Toussaint Badel décédé, exécutrice de la succession de feu dit Toussaint Badel, ayant présenté un compte de l'administration du dit Toussaint Badel de la succession du dit Bilhartz: toutes personnes y intéressées y sont notifiées d'avoir à faire connaitre dans les dix jours à dater de la première publication du présent, les raisons pour lesquelles ce tableau ne serait pas homologué et le dit Toussaint Badel déchargé de toutes responsabilités de la dite succession au dit Bilhartz.

21 avril 1846.
23 avril—3 en 10j PERSIFOR F. SMITH, Juge

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de J. J. Rémy.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Charles N. Deléry, administrateur de la succession de feu J J. Rémy, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains repartis conformément au dit compte. Par ordre de la Cour.

P. M. BERTIN,
23 avril—3en10j Dép.-Register des Testamens

COUR DES PREUVES—Attendu que Madame Ann Hill a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Thomas Hill, décédé intestat:—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. M. BERTIN,
23 avril—3en10j Député Register des Testamens

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire.—Théodore A. Barton contre ses créanciers et les créanciers de Barton, Reed & Co., et Barton & Reed.—Les créanciers des insolvables et toutes autres personnes intéressées dans la faillite ci-dessus, sont par ces présentes notifiés qu'une cession des biens des dits insolvables a été aujourd'hui acceptée par la cour pour le bénéfice des dits créanciers, et qu'ils sont requis de s'assembler en l'étude de D. J. Ricardo, notaire public de cette ville, le lundi, [illegible] à 10 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires des dits insolvables, [illegible]

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

POUR CLORE UNE ASSOCIATION.
PAR J.-B. CROZAT, Encanteur.
Bureau, rue de Chartres No. 136.

IL sera vendu, sans réserve, samedi, deux mai, le contenu d'un magasin, consistant en mouchoirs batiste, bas, dés fil, cols et pèlerines en dentelles, gros de Naples noir et couleur, chapeaux de femmes, voiles en dentelles et blondes, toile, coutils, gants, etc. etc.

AUSSI:
Un lot de parfumerie, eau de cologne, savons, cosmétiques, pommades, amande amère, etc. etc.
30 avril—3

104 LOTS DE TERRE AU FAUBOURG MARIGNY.
PAR M. BARNETT Jr., Encanteur.

IL sera vendu, samedi 2 mai prochain, à midi, à la Bourse St.-Louis, les lots de terre suivants, formant quatre ilets entiers:

1o. 20 lots dans l'îlet No 48, compris entre les rues St. Bernard, Bolidelle, Prosper et Annette:
2o. 24 lots dans l'Ilet No. 50, compris entre les rues Annette, Prosper, Bolidelle et St Antoine.
3o. 24 lots dans l'îlet No. 51, compris entre les rues Prosper, St Antoine et Bolidelle.
4o. 24 lots dans l'îlet No. 52, compris entre les rues Bolidelle, Prosper, Bagatelle et Union. Tous ces lots mesurent 30 pieds de face sur une profondeur de 115 à 150 pieds, d'après les plans exhibés maintenant à ladite Bourse St-Louis.

Conditions:—Un tiers comptant, et le reste à un et deux ans de crédit, en bon endossement, mais portant hypothèque sur les propriétés. 30 av—3

PAR N. VIGNIÉ, encanteur.

LUNDI, quatre mai prochain, il sera vendu à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis,

UNE PROPRIÉTÉ de valeur située sur les bords du Lac, au bout du chemin à coulisses de Pontchartrain, et connue sous le nom de "Smack Coffee House," à savoir:

Un certain lot de terre ayant trente pieds de face sur cent vingt pieds de profondeur, mesure française, avec une maison dans laquelle se trouve une buvette, chambres pour prendre des repas et parloir. Aussi, une cuisine dans la cour et un grand hangard de quatre-vingt-cinq pieds, sous lequel sont placés deux jeux de TEN PIN ALLEYS, plus quatre chambres au premier, etc.

Termes et conditions—$650 comptant, la balance à un crédit de un et deux ans en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur la propriété.

Si les billets ne sont pas payés à maturité, ils porteront intérêt à raison de huit pour cent par an.

L'acte de vente pardevant D. J. Ricardo, notaire public, au frais de l'acquéreur. 29 avril—5

Vente sans réserve de Tabac et Cigares de la Havane.
PAR J. B. BLACHE & Co.

VENDREDI, 1er mai, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, No. 30, rue de la Vieille-Levée, entre les rues Conti et Bienville, pour clore un compte,
38 balles Tabac tripes et capes, de la Vuelta de Abajo;
30 milliers Cigares de la Havane.
11 pipes Genièvre et 60 barils Eau de vie.
Conditions, comptant. 29 av

Grande vente de Quincaillerie, sans réserve.
PAR P. E. TRICOU.

IL sera vendu le lundi 11 mai 1846, de onze heures du matin à deux heures de l'après-midi, et les jours suivans, toutes les marchandises formant le fonds de quincaillerie du magasin No. 44, Vieille Levée entre Conti et Bienville, connu sous le nom de LeBeau & Charbonnet.

Aussitôt après, il sera procédé à la vente des étagères, balances, bureaux, en un mot de toutes les installations du dit magasin.

Conditions—Jusqu'à $100, comptant, de $100 à $200, trente jours; de $200 à $400, soixante jours, et pour toute somme au-dessus de $400, quatre mois de crédit en billets endossés à la satisfaction de l'encanteur. 23 avril

MAGASINS ROUGES,
PROPRIÉTÉS DE GRANDE VALEUR sur la Levée.
PAR N. VIGNIÉ.

IL sera vendu lundi, 4 Mai 1846, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St.-Louis, entre les rues Royale et Chartres les propriétés suivantes:

1o. UN LOT DE TERRE avec la bâtisse et les améliorations qui s'y trouvent, situé en cette ville, sur la Levée entre les deux marchés, et désigné par le lot No 3 du plan dressé par Louis Bringier arpenteur-général, et annexé à un acte passé pardevant F. De Armas, notaire public, le 21 Décembre 1833, mesurant au pied français 26 pieds 8 pouces de face à la ligne de la Levée, et 26 pieds 6 pouces de face au Chemin public, 50 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. 2, et 53 pieds de profondeur du côté de l'est, sur une ligne faisant face au marché aux légumes.

Cette propriété est vendue avec un bail de trois ans, à dater du 1er novembre 1845, au taux de CINQ MILLE CINQ-CENTS piastres par an.

2o. DEUX LOTS DE TERRE avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés en cette ville, dans l'îlet borné par les rues de l'Esplanade, Victoire, Moreau et Française; ces deux lots sont contigus et désignés par les lots Nos. 7 et 6, conformément au plan dressé par B. Buisson en date du 20 mai 1834, et déposé en l'étude de F. De Armas, notaire public, le 1er avril 1835. Le lot No. 7 forme l'encoignure des rues Esplanade et Victoire, et mesure 21 pieds 9 pouces de face à la rue Victoire, sur une profondeur de 72 pieds et 11 pouces entre lignes parallèles.

Le lot No. 6 mesure 27 pieds de face à la rue Victoire, sur une profondeur de 72 pieds et 11 pouces entre lignes parallèles.

Le tout, mesure anglaise. Ces deux lots sont vendus ensemble et sujets à une rente annuelle de $67 20 cents en faveur de la Municipalité No. 3, et payable par quartier.

TERMES ET CONDITIONS.

Un cinquième comptant, et la balance à un crédit de 6, 12, 18 et 24 mois en billets endossés à la satisfaction des vendeurs, et portant hypothèque spéciale sur les propriétés vendues. Les billets qui ne seraient pas payés à leur échéance, porteront intérêt à raison de 8 pour cent par an jusqu'à parfait paiement, et comme clause pénale [illegible]

Les actes de ventes pardevant A. Chiapella, notaire public, aux frais des acquéreurs.
6 avril—3 [illegible]

Thos. Keenan vs. ses créanciers et les créanciers de M. & B. Mullen & Co.
PAR N. VIGNIÉ.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District pour le premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu mercredi 6 mai, 1846, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre Royale et Chartres tous les billets, comptes et créances abandonnés par les dits insolvables à leurs créanciers.

Termes et conditions—comptant 24 av—3n20j

Adolphe [illegible] vs. ses créanciers—Simon Ezzard vs. ses créanciers.
PAR ABAT & DOMINGON.

EN vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour de District pour le Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane et en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 2 avril 1846, il sera vendu le 16 mai 1846, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale,

Deux LOTS DE TERRE situés au faubourg Tremé, en cette ville, désignés par les Nos 59 et 93 sur le plan de division de l'ancienne propriété [illegible], dressé par Bringier, arpenteur général, le 25 juillet 1836, déposé en l'étude de L. Feraud, alors notaire en cette ville, au livre des plans B. l'un, No. 11, et lesquels dits lots mesurent au pied français, savoir: Le lot No. 59, 30 pieds de face à la rue St. Philippe, entre Johnson et Prieur, sur 100 pieds de profondeur, et le No. 93, 30 pieds de face à la rue Johnson, entre Dumaine et St. Philippe, sur 120 pieds de profondeur.

Conditions, comptant. 15 av—3en30j

VENTES JUDICIAIRES

Vente de Propriétés d'une Grande Valeur.

M. G. L. FUSELIER de cette paroisse et M. P. J. FAVY, de la Nouvelle-Orléans, offriront en vente publique, le lundi, 4me jour du mois de mai prochain, à 10 heures du matin, à l'encan, au plus offrant et dernier enchérisseur, par le ministère de J. A. Dumartrait, juge de paroisse et agissant d'office, comme encanteur public, dans et pour la paroisse Ste. Marie, à la résidence de M. J. A. Frere, les propriétés suivantes:

84 Esclaves des deux sexes. Cet atelier, l'un des plus beaux de la paroisse, comprend des ouvriers, des domestiques [illegible] maison, couturières, blanchisseuses, &c.

Une Habitation avec la récolte plantée, et des très beaux établissements tout neufs, tels qu'une belle maison de maître, une sucrerie, un moulin à scie, une maison d'économie, des cabanes à nègres et écurie, mulets, chevaux, bœufs de tire et autres animaux, et la marque de l'habitation. Une voiture à quatre roues, deux cabriolets, charrettes, charrues, instrumens aratoires, de tout genre, et autres objets à l'usage d'une grande habitation.

Un mobilier considérable qu'il serait trop long d'énumérer en detail.

Conditions—A un et deux ans de crédit, du jour de la vente, les acquéreurs devant fournir leurs billets à l'ordre de MM. G. L. Fuselier et P. J. Favy, avec une sécurité solidaire, portant huit pour cent d'intérêt l'an de leurs échéances respectives jusqu'à parfait paiement, et lesdites propriétés demeurant spécialement affectées et hypothéquées jusqu'à parfait paiement des dits billets et intérêts.

Les sommes de cinquante piastres et au-dessous, au comptant.

Les acquéreurs ne pourront rien enlever avant d'avoir souscrit leurs billets, avec une sécurité acceptée par les vendeurs, ou avant d'avoir payé comptant.

Les esclaves sont vendus sans autre garantie que celle du titre.

Ste. Marie, 21 mars 1846. 27 mars—34

BAGUES GALVANIQUES.
FLUIDE MAGNETIQUE.

CETTE découverte remarquable, qui a si vivement occupé l'attention publique en Europe et récemment au Nord, est aujourd'hui présentée pour la première fois aux habitans de la Nouvelle Orleans. C'est une application simple et facile du pouvoir mystérieux du Galvanisme, comme remède. Les bagues galvaniques, avec l'aide du Fluide magnétique, ont été employées avec un grand succès dans les cas de *rhumatisme aigu ou chronique, de goutte, tic douloureux, maux de dents, bronchites, vertigo, migraines, indigestions, paralysie, epilepsie, crampes, palpitations, apoplexie, douleurs de l'épine dorsale, lumbago, nevralgie, tremblemens, étourdissemens, douleurs de poitrine, points de côté, débilité générale* et de toutes les *affections nerveuses*. Dans tous les cas de *Dyspepsie*, lorsqu'elle ne provient que d'un dérangement des organes digestifs, les bagues ont été d'un grand secours. Ces bagues sont de différens prix, de toutes dimensions, sur des dessus très ornés et peuvent être portées sans aucun inconvenient par la femme la plus délicate.

Ceinture, Bande, Bracelets galvaniques

Ces articles sont des modifications de l'invention, et sont recommandés dans les cas chroniques, où les bagues ne possèdent pas assez d'efficacité. Ils sont adaptés à la ceinture, au bras, au poignet, aux chevilles, ou à toute autre partie du corps. On peut ainsi obtenir la puissance galvanique à quelque degré que ce soit et appliquer aux maux que cet agent peut guérir un remède d'une grande efficacité.

Fluide Magnétique, de Christie.

Ce fluide s'applique conjointement avec les bagues et leurs modifications. Les chimistes français ont déclaré que cette composition était une des découvertes les plus précieuses de la science moderne. Ce fluide possède la faculté remarquable de rendre les nerfs sensibles à l'action galvanique, de causer par ce moyen la concentration de l'influence sur le siège de la maladie et de donner ainsi un soulagement rapide et permanent.

Emplâtres galvaniques fortifians, de Christie.

Ces articles forment une addition importante aux bagues galvaniques, agissant d'après le même principe, mais offrant l'avantage d'une application plus locale. On trouvera en eux un grand secours, comme moyen immédiat de fortifier le système lorsqu'il est affaibli par la maladie ou par d'autres causes, de prévenir les rhumes et en général les affections de la poitrine.

N. B. De nombreux certificats des médecins les plus distingués du Nord et d'autres personnes, sont entre les mains du propriétaire et peuvent être examinés chez son agent.

Le public est prévenu contre les nombreuses imitations des articles offerts à son patronage par le Dr. Christie, dont l'unique agent autorisé dans cette ville, est la maison GUION & Co., au coin des rues St. Charles et Canal, et qui, seuls, possède les vrais articles galvaniques.
20 janv—3m

DROGUES ET MEDECINES.

REÇU par le navire [illegible], et en débarquement [illegible];
Quinine française—drawback;
Sangsues [illegible];
Papier d'Albespeyres [illegible];
Bougies [illegible];
Valerianate de zinc;
Lactate de fer; [illegible]
Capsules de Mothes;
[illegible]
Graine de moutarde de Frank;
[illegible]

VENTES DE CE JOUR

PAR SYKES & HYDE.
A. DEVALL, encanteur.

IL sera vendu cet après-midi, 30 du courant, à 4 heures et demie de l'après midi, sur la Levée, en face de la rue St. Joseph, sous l'inspection des gardiens du port et pour compte de qui il appartiendra,

350 barils de FARINE, légèrement endommagée, à bord du chaland du capitaine Coleman, en venant de l'Ohio à ce port.

300 barils de FARINE, légèrement endommagée, à bord du chaland de Young, en venant de l'Ohio à ce port.
30 avril

Coton! Coton! Coton!
PAR W. F. HYDE & G. W. MOSS.

CE jour, jeudi 30 avril, à 4 1/2 heures, il sera vendu à la presse à coton d'en bas, pour compte de qui il appartiendra,
[illegible] balles coton, avarié,
Conditions comptant 30 av

Marchandises de choix & Chaussures.
PAR F. H. PETITPAIN.

IL sera vendu aujourd'hui, 30 avril, à 10 heures à son magasin d'encan, No. 136, rue de Chartres,
Un bel assortiment de marchandises de saison, telles que toile d'Irlande, nappes, services de table en coutil, mousselines, ginga fil, &c. &c.
AUSSI:
3 caisses chemises de [illegible];
1 caisse bretelles [illegible];
1 do coutil [illegible];
30 do souliers [illegible] 30 av.

PAR J. B. BLACHE.
TOILES AVARIÉES.

IL sera vendu jeudi, 30 du courant, à 10 1/2 heures du matin, au magasin de MM. McDowell & Peck, No. 20, rue de la Douane, d'ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra,
20 balles [illegible] écru pour moustiquaires, importées et avariées à bord du navire Viola, capitaine Jameson, dans son voyage de Liverpool à ce port.
AUSSI
10 caisses de Toiles 4/4 légèrement tâchées. 30 avril

PAR J. B. BLACHE.
Vente par catalogue.

IL sera vendu jeudi le 30 courant, à 10 1/2 heures du matin au magasin de MM. McDowell & Peck, No. 20, rue de la Douane.
Un bel assortiment de marchandises sèches anglaises, écossaises et irlandaises.
Les marchandises pourront être examinées la veille du jour de la vente. 30 avril

MEUBLES! MEUBLES!
PAR N. VIGNIÉ.

IL sera vendu jeudi 30 avril 1846, à 4 heures de l'après midi, rue St. Claude, entre les rues Ste. Anne et du Maine.
Plusieurs meubles de maison, tapis, rideaux, garnitures de cheminées, matelas, traversin, moustiquaires, couvertures, services, cristaux.
—AUSSI—
Une batterie de cuisine, tables, [illegible] etc. 20 av

Vente renvoyée.
Dernière vente de la saison—Cigares de la Havane, Vin de choix, Eau de vie, &c.
PAR BEARD, CALHOUN & Co.
Bureau, No 8, Arcade Banks.

IL sera vendu jeudi, trente du courant, [illegible] au magasin de M. E. Johns, 130 Poydras, pour clore une facture:
[illegible] cigares de choix de la Havane, des meilleures marques, Vin de Hock, de Champagne, vin rouge, de Xerès, et de Madère, etc., de toute première qualité, [illegible] Genièvre de Hollande en pipes.
Conditions—Jusqu'à $200, comptant, $200 jusqu'à $400, soixante jours, $400 et au dessus quatre vingt dix jours de crédit en billets endossés à satisfaction. Les marchandises seront ouvertes [illegible] du catalogue. 24 avril—10

VENTES A L'ENCAN.

PAR SYKES & HYDE.
A. DEVALL, encanteur.

VENDREDI, 1er mai, à 5 heures, [illegible] sur la Levée, entre le marché aux légumes [illegible], en débarquement,
14 [illegible] Eau de vie,
[illegible] 30 av

PAR J. B. CROZAT—Encanteur.

IL sera vendu samedi, 2 mai 1846, à midi, à la Bourse St Louis,
Une propriété située rue Bienville, ayant 30 pieds de face à la rue Bienville, sur 150 pieds de profondeur, entre Villeré et Robertson. Il y a sur ce terrain une maison de 6 appartements, galerie et cabinets, et une cuisine, chambres à domestiques. Le tout briqueté entre poteaux, couvert [illegible] Le tout en parfait état.
Conditions—1/3 comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction du vendeur, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente pardevant Amédée Guyol, notaire public aux frais de l'acquéreur. 30 av

Vente Renvoyée.
Vente par ordre des Gardiens du Port.
Vieux Cuivre à Doublage.
PAR W. F. HYDE & G. W. MOSS.

VENDREDI 1er mai, à 4 heures et demie [illegible], sur la Levée, en face de la place d'Armes, [illegible] en feuilles du navire Florence, [illegible] des gardiens du port et pour compte de qui il appartiendra.
Conditions—Comptant.

ESCLAVE DE PRIX.
PAR N. VIGNIÉ, Encanteur.

SAMEDI, deux mai 1846, à midi, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis:
CHARLOTTE, négresse âgée de [illegible]
Conditions comptant.
L'acte de vente pardevant H. B. Cenas, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu vendredi, premier mai, à [illegible] heures du matin, à son magasin d'encan, No. 20, [illegible]
Un bel assortiment de marchandises sèches [illegible]
La vente commencera à [illegible] de linge fait.

Vente de Propriétés dans la Municipalité et à Lafayette.
(Par ordre de la Compagnie de [illegible])
PAR BEARD, CALHOUN & Co.

LUNDI, 4 mai, à midi, à la Bourse du Commerce, rue St Charles, [illegible] ci-après décrites, à savoir:

1o. DOUZE LOTS DE TERRE dans l'ilet borné par les rues Magasins, Foucher, Delord et Dupin, [illegible] Municipalité. Les lots Nos. 4, 5, 6, 7, 8, 9 [illegible] mesurant chacun 24 pieds 10 pouces de face à la rue des Magasins, [illegible] parallèles, s'étendant dans le fond à une allée [illegible] 11 pieds 11 pouces de large. Les lots Nos. [illegible] mesurent 25 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue [illegible] profondeur entre lignes parallèles. Ces propriétés [illegible]

2o. TROIS LOTS DE TERRE, [illegible] rues Cirque, Nayades, Camp et [illegible] le Cercle du Trivoli. Le lot No. [illegible]

3o. UN CERTAIN LOT DE TERRE dans l'ilet borné par les rues de la Nouvelle-Levée, du Commerce, Girod et Lafayette, [illegible]

4o. QUATRE TERRAINS, dans l'ilet borné par les rues Levee, [illegible]

5o. SIX TERRAINS, Nos. 1 à 6 inclusivement, [illegible]

6o. DEUX TERRAINS dans l'ilet borné par les rues de la Levée, Commerce, [illegible] St. Joseph, [illegible]

7o. UN CERTAIN TERRAIN, désigné par le No. 1 dans l'ilet No. 65, situé dans le faubourg Livaudais, paroisse de Jefferson, formant l'encoignure des rues Magasins et Septième, mesurant 25 pieds de face à la rue des Magasins, sur 109 pieds 9 pouces de profondeur et face à la rue Septième, mesure américaine. UN AUTRE CERTAIN TERRAIN, désigné par le No. deux, situé dans les mêmes faubourg et Paroisse, mesurant 25 pieds de face à la rue des Magasins, sur 109 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine; ensemble avec les améliorations, droits, titres et privilèges appartenant au dit lot, le tout suivant un plan dressé par C. F. Zimpel, député voyer des Etats-Unis, en date du 13 janvier 1836.

Conditions. Un cinquième comptant, la balance à 6, douze, dix-huit et vingt-quatre mois de crédit, en billets portant hypothèque jusqu'à paiement final, avec 8 pour cent d'intérêt par an, à dater du jour de la vente, si les dits billets ne sont pas payés à maturité, ils porteront intérêt à raison de huit pour cent par an, jusqu'à parfait paiement. Les plans et les lithographies peuvent être examinés au bureau des encanteurs. Les actes de vente pardevant Wm. Christy, notaire public aux frais des acquéreurs. 24 avril—

Beaux Lots de Terre dans la rue des Magasins, pour résidence de Famille.
PAR BEARD, CALHOUN & Co.

LUNDI, 4 mai, à midi, il sera vendu à la Bourse du Commerce, rue St Charles, [illegible]
15 beaux Lots de Terre [illegible] par les rues Magasins, Camp, [illegible] numérotés de 1 à 15 inclusivement. [illegible] mesurant chacun 27 pieds 4 pouces et [illegible] à la rue des Magasins, sur 121 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles, courant [illegible] une allée en commun de 12 pieds de large [illegible] forme l'encoignure des rues Magasins et [illegible] mesure 30 pieds 9 pouces 6 1/3 lignes de face [illegible] sur une profondeur de 170 pieds 11 pouces [illegible] courant parallèlement à une allée de [illegible] 154 pieds 8 pouces 7 1/3 lignes sur la ligne [illegible] No. 9, et ayant une face sur [illegible]
[illegible] 24 av

LE soussigné offre à vendre en débarquement du [illegible] Bordeaux:
[illegible] vin rouge diverses marques,
[illegible]
F & J LACOSTE, 105 Royale

[illegible] en débarquement du Francis Depau, et à vendre par [illegible]
[illegible] Chales et écharpes baréges, [illegible] mousseline, mérinos Paturle Lupin, bretelles noir, [illegible], corsets et un assortiment [illegible]
F & J LACOSTE, 105, Royale.